



DISPOSITIF DE SOUTIEN ECONOMIQUE EN FAVEUR DU TOURISME SOCIAL

OPERATION VOUCHER « I NOSTRI EROI »

Note d'accompagnement à l'attention des hôpitaux

Cette note a pour objectif d'informer les hôpitaux corses de la mise en place du dispositif,

1 / l'hôpital reçoit le règlement et informe par le biais d'une communication interne son personnel

2 / Il pourra également informer sur le mode de participation au dispositif en transmettant cette note à son personnel :

Le projet et son contexte : L'Agence du Tourisme de la Corse, solidaire avec le personnel des hôpitaux de Corse, a mis en place un dispositif exceptionnel, avec pour objectif de récompenser l'engagement de la fonction publique hospitalière de Corse qui a contribué à la régulation de la pandémie Covid-19.

Qui en bénéficie : le personnel hospitalier des hôpitaux de Corse bénéficiant de la prime Covid-19

Personnes ressources à l'hôpital, ou service à contacter :

Nature de la prestation offerte par l'Agence du Tourisme de la Corse :

Un Week-End en Corse composé d'une nuitée et d'un petit déjeuner pour deux personnes, pour l'agent hospitalier et l'accompagnant de son choix. Proposé sous forme de « voucher territorial » à utiliser en Corse dans les hébergements de leur choix.

Choix de l'hébergement proposé en CORSE :

Hébergements marchands classés et labellisés : Hôtels, Campings et Chambres d'Hôtes, Village de Vacances et Résidences de Tourisme.

Montant maximum de la prestation :

La valeur commerciale maximale du "Voucher Territorial" est fixée à 200 €, ce prix inclut la nuitée et le petit-déjeuner pour deux personnes mais n'inclut pas les extras ou le dépassement du tarif hôtelier. Si le cas se présente, le dépassement est à la charge de l'agent hospitalier. Délai d'utilisation du "Voucher Territorial" : jusqu'au 02 janvier 2021

Modalité de réservation et transmission du Voucher :

L'inscription au programme "Voucher Territorial" de l'opération I NOSTRI EROI s'effectue via un formulaire en ligne sur le site internet grand public de l'Agence du Tourisme de la Corse : visit.corsica.

Ce formulaire est public et accessible directement à l'adresse : <https://www.visit-corsica.com/Magazine/Operation-i-nostri-eroi-voucher-territorial> .

Le formulaire d'inscription au programme "Voucher Territorial" de l'opération I NOSTRI EROI sera mis en ligne à partir du mardi 7 Juillet 2020 et restera accessible jusqu'au vendredi 31 Juillet 2020. **Toute demande d'inscription au programme après la date du 31 Juillet 2020 ne sera pas prise en compte.**

Il convient de préciser que lors de la demande d'inscription prévue entre le 7 Juillet 2020 et le 31 Juillet 2020, il n'est pas nécessaire de connaître le lieu et la date de séjour choisis par l'agent hospitalier.

L'agent hospitalier pourra ainsi transmettre cette information dans un second temps à l'Agence du Tourisme de la Corse, une fois l'éligibilité confirmée.

L'Agence du Tourisme de la Corse via la réception de ce formulaire vérifie si les coordonnées correspondent aux données transmises par les différents hôpitaux, et se charge de confirmer et d'établir le bon de commande à l'hébergement souhaité pour valider la réservation. L'agent hospitalier imprime ou conserve sur son téléphone le « Voucher Territorial » qu'il recevra sur sa boîte mail à son nom et qu'il présentera à son arrivée dans l'hébergement.

La prise en charge se fera ensuite directement entre l'Agence du Tourisme de la Corse et l'hébergeur

Le Voucher :

Il est non cessible et nominatif. Une fois la réservation faite à une date bien précise, et que l'Agence du Tourisme de la Corse a adressé le bon de commande à l'hôtel et le voucher à l'agent hospitalier, il est impossible de le modifier, entraînant l'annulation de la prestation sans possibilité de report.